



Communiqué de presse de la direction régionale de l'Insee Bourgogne-Franche-Comté

Les résidences secondaires : une maison à la campagne pour les Franciliens et les résidents de la région

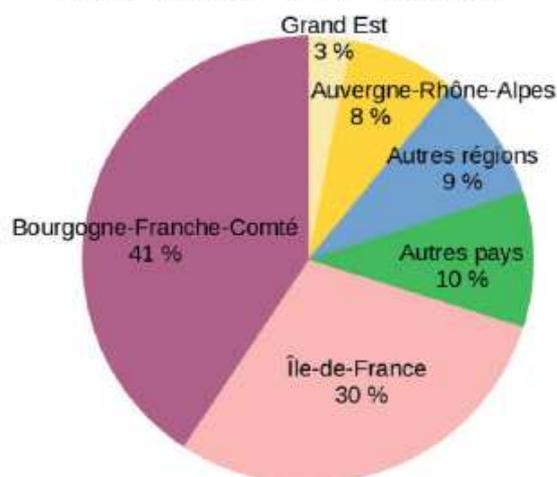
La Bourgogne-Franche-Comté compte 129 600 résidences secondaires, soit 8 % de ses logements. Leurs propriétaires, pour moitié, habitent dans une autre région, notamment en Île-de-France, et près de 10 % résident à l'étranger. Plus âgés et plus aisés que la population résidente, ils sont pour la plupart également propriétaires de leur logement principal.

Les résidences secondaires sont anciennes et composées essentiellement de maisons. C'est dans l'Yonne qu'elles sont les plus nombreuses. Ce département accueille une part importante de Franciliens, tout comme la Nièvre qui attire aussi des Néerlandais en quête de nature et d'espace. Le parc de résidences secondaires est moins étoffé à l'est de la région, sauf dans les territoires où les sports de montagne sont très développés. Les propriétaires des résidences secondaires ont un niveau de vie relativement élevé dans l'Yonne et dans le Doubs. Leurs revenus sont en revanche plus faibles dans la Nièvre et en Haute-Saône.

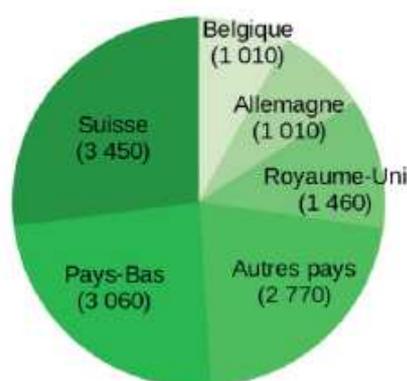
25 février 2021

Plus de la moitié des propriétaires d'une résidence secondaire en Bourgogne-Franche-Comté n'habitent pas la région

Répartition des propriétaires d'une résidence secondaire en Bourgogne-Franche-Comté selon leur lieu de résidence principale (%)



Répartition des propriétaires d'une résidence secondaire en Bourgogne-Franche-Comté et résidant à l'étranger selon le pays de résidence principale (nombre)



Champ : propriétaires d'une résidence secondaire située en Bourgogne-Franche-Comté

Source : Insee, Fidéli 2017

Nous contacter :

Katy Lequin
Chargée de communication externe
Insee Bourgogne-Franche-Comté
Tél : 03.80.40.67.11 ou 06.63.30.50.36
Mél : dr25-communication-externe@insee.fr

Consulter la publication :

Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté N° 84
www.insee.fr, rubrique statistiques



#BFC @InseeRegions